



Publié le : 28/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 20 mai 2026 à 17 heures 00**

**Question n°2**

**Election du Vice-président du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS :

Étaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT /  
Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Clément DARCO /  
Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur José GOMES / Monsieur  
Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Bertrand MÉNIER /  
Madame Laurence MULOT / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS /  
Madame Sylvie WANLIN

Était absent :

Monsieur Gérard MARION

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 28 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260520-D00200810-DE

Date de dépôt en Préfecture :

## DÉLIBÉRATION

### Incidence financière

Sans incidence financière

**Résumé :** Suite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, il est proposé de désigner un Vice-président qui présidera le Conseil d'Administration en cas d'absence du Maire, Président.

Le Vice-président pourra recevoir des délégations de compétences du Conseil d'Administration, ainsi que des délégations de pouvoir et de signature du Président.

L'élection est réalisée à bulletin secret.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un Vice-président qui le préside en l'absence du Président.

Le Conseil d'Administration élit à bulletin secret en son sein un Vice-président.

Le Président propose la candidature de Monsieur Clément DARQCQ et questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

**Premier tour du scrutin :**

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Monsieur Clément DARQCQ, obtenant 15 voix, est élu Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale du Besançon.

**Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

- ✓ Procèdent à l'élection de Monsieur Clément DARQCQ, Vice-président du CCAS.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.*

Pour extrait conforme,  
Le Président du CCAS,

Ludovic FAGAUT